

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **29 septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
24 septembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
22 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN (donne pouvoir à Mme Laurence LEMETAYER), Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Céline Daunay

2025-06-1 AFFAIRES GENERALES : Approbation du PV du CM dernier

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 28 aout dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux présents, à l'unanimité :

- Approuvent le PV de la séance du Conseil municipal du 28 aout dernier

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **29 septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
24 septembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
22 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN (donne pouvoir à Mme Laurence LEMETAYER), Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Céline Daunay

2025-06-02 FINANCES : FINANCEMENT TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

Les travaux de la salle polyvalente se sont achevés la semaine dernière, des avenants ont été passés pour des travaux supplémentaires ou inutiles. Le tableau récapitulatif :

Lot	Entreprise titulaire	Montant HT	Avenants	Total HT	Total TTC
1	Marse construction	71 984.50 €	22 916.26 €	94 900.76 €	113 880.91 €
2	Leroux Charpente	222 641.94 €	2 811.25 €	225 453.19 €	270 543.83 €
3	Miroiterie 35	29 106.27 €		29 106.27 €	34 927.52 €
4	Heude	43 324.99 €	18 232.53 €	61 557.52 €	73 869.02 €
5	Plaquisole	85 290.41 €		85 290.41 €	102 348.49 €
6	Janvier	14 756.75 €		14 756.75 €	17 708.10 €
7	Théhard	43 650.32 €	7 999.91 €	51 650.23 €	61 980.28 €
8	Genevé	77 945.18 €	-215.95 €	77 729.23 €	93 275.08 €
9	Genevé	39 707.76 €	15 361.88 €	55 069.64 €	66 083.57 €
MOE	CLARC	39 000.00 €	10 015.20 €	49 015.20 €	58 818.24 €
TOTAL		667 408.12 €	77 121.08 €	744 529.20 €	893 435.04 €

Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

Nature des dépenses - HT		
	Signature des marchés	Avenants
Travaux	667408.12	67105.88
MOE	39000	10015.2
TOTAL		783529.2
Nature des recettes		
Organismes financeurs		
Fonds européens		

DETR	112000	14.29%
DSIL	100000	12.76%
Conseil régional		
Conseil départemental	150000	19.14%
EPCI - LCC	189 369.46 €	24.17%
Total des aides publiques	551369.46	70.37%
Ressources propres	232159.74	29.63%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le nouveau plan de financement des travaux de la salle**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **29 septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
24 septembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
22 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUDET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN (donne pouvoir à Mme Laurence LEMETAYER), Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Céline Daunay

2025-06-03 FINANCES : Admissions en non-valeur

Plusieurs admissions en non-valeur ont été transmises par la Trésorerie. Tous les dispositifs ont été mis en place pour récupérer les sommes dues.

8,00 €	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2024	T-1252-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE	6541	2,00
							2,00
2024	T-2788-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE	6541	1,00
							1,00
2024	T-2638-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE	6541	4,82
							4,82
2024	T-226-1			RAR inférieur seuil poursuite	94-Autres prestations de service	6541	0,20
				N			0,20
2024	T-161-2			RAR inférieur seuil poursuite	87-GARDERIE	6541	0,03
							0,03
2023	T-2069-2			RAR inférieur seuil poursuite	86-ALSH	6541	3,05
							3,05
2024	T-512-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE	6541	4,07
							4,07
2023	T-402-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE	6541	3,88
							3,88
2024	T-2825-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE	6541	4,25
							4,25
2024	T-2826-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-CANTINE	6541	4,25
							4,25
2022	T-1963-3			Poursuite sans effet	87-GARDERIE	6541	14,75
2022	T-1963-2			Poursuite sans effet	86-ALSH	6541	24,30
2022	T-1963-1			Poursuite sans effet	83-CANTINE	6541	55,02
							94,07
			TOTAL DE LA LISTE				121,62

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- N'APPROUVE pas la totalité des admissions en non-valeur proposées et sollicite l'envoi d'un courrier pour le dernier usager du tableau

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **29 septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
24 septembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
22 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUDET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN (donne pouvoir à Mme Laurence LEMETAYER), Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Céline Daunay

2025-06-04 FINANCES : DM – BP Maison de santé

Une Décision modificative est proposée.

Budget Maison de santé		DM n°1 2025		
Articles	Section de fonctionnement	Rappel BP 2025	en moins	en plus
023	Virement à la section d'investissement	0 €	20 000 €	
	Section d'investissement			
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €		20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **29 septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
24 septembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
22 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN (donne pouvoir à Mme Laurence LEMETAYER), Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Céline Daunay

2025-06-05 FINANCES : DM n°2 BP

Une décision modificative sur la section d'investissement est nécessaire afin de financer les travaux de voirie.

Budget communal		Rappel 2025	BP	DM n°1 2025
Articles	Section d'investissement		en moins	en plus
D	OP 46 Restaurant scolaire	50 000 €	20 000 €	
D	OP 87 Voirie	25 000 €		20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **29 septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
24 septembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
22 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN (donne pouvoir à Mme Laurence LEMETAYER), Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Céline Daunay

2025-06-06 FINANCES : Remboursement M. Bouvet

Dans le cadre du camp d'été de l'ALSH, M. Bouvet a utilisé son véhicule personnel pour emmener le matériel à Branféré, soit 300 kms aller-retour. Le barème de remboursement des frais kilométriques doit donc être appliqué : $0.665 \times 300 = 199.5 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le remboursement des frais kilométriques de M. Bouvet

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **29 septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
24 septembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
22 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN (donne pouvoir à Mme Laurence LEMETAYER), Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Céline Daunay

2025-06-07 FINANCES : Remboursement des meubles pour la maison de santé

Dans le cadre de l'aménagement du cabinet de l'infirmière asalée nouvellement arrivée, du mobilier a été acheté par la professionnelle et il convient de lui rembourser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le remboursement du mobilier à Madame Lecompte pour un montant de 516€

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **29 septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
24 septembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
22 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN (donne pouvoir à Mme Laurence LEMETAYER), Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Céline Daunay

2025-06-08 AFFAIRES SCOLAIRES : Bilan Cantine

Le bilan du Restaurant scolaire est établi chaque année afin de rendre compte au Conseil municipal de l'activité du service.

Bilan restaurant scolaire	2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Résumé des dépenses	Total en €	Total en %	Total en €	Total en %	Total en €	Total en %
Charges Gpe Alimentation	76 598.38 €	34.12%	87 566.43 €	38.00%	124 395.09 €	39.87%
Charges Gpe B Entretien	34 465.10 €	15.35%	37 525.60 €	16.28%	60 106.14 €	19.27%
énergie				0.00%		0.00%
Charges Gpe C Salaires	111 348.05 €	49.60%	103 291.55 €	44.82%	124 661.98 €	39.96%
Charges Gpe D F.véhicule	2 078.82 €	0.93%	2 078.82 €	0.90%	2 813.22 €	0.90%
TOTAL des coûts	224 490.35 €	100%	230 462.40 €	100%	311 976.43 €	100%
Résumé des recettes	Total en €	Total en %	Total en €	Total en %	Total en €	Total en %
Recettes repas	155 130.41 €	100.00%	166 893.69 €	100.00%	213 855.82 €	100.00%
Subventions	0.00 €	0.00%		0.00%		0.00%
TOTAL des recettes	155 130.41 €	100.00%	166 893.69 €	100.00%	213 855.82 €	100.00%

Résultat NET	-69 359.94 €	-63 568.71 €	-98 120.61 €
Nombre de repas	39 878	40 103	54 587
Déficit par repas	-1.74 €	-1.59 €	-1.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du bilan cantine de l'année scolaire 2024-2025

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **29 septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
24 septembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
22 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN (donne pouvoir à Mme Laurence LEMETAYER), Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Céline Daunay

2025-06-09 FINANCES : Subvention au CCAS

Afin de permettre l'équilibre budgétaire du BP du CCAS, il est proposé de verser une subvention à hauteur de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la subvention au CCAS**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **29 septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
24 septembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
22 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

11 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaël HENRY, Mme Natacha DURAND, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, M. Jean-Marc BOUVET

8 Excusés : M. François BEAUGENDRE (donne pouvoir à M. Davenel), M. Henri FERRON (donne pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Laurent HIRTZMANN (donne pouvoir à Mme Laurence LEMETAYER), Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Céline Daunay

2025-06-10 DIA : Fonds de commerce

La boulangerie a été vendue, la commune ayant compétence pour la préemption des fonds de commerce, il faut que le Conseil municipal se positionne sur l'autorisation de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas préempter le fonds de commerce

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD

